



COMMUNIQUÉ

LA NOUVELLE FILIALE DE L'ACPM – SAEGIS – ET L'UNIVERSITÉ DE TORONTO COLLABORENT À UN PROGRAMME DE PRATIQUES SÉCURITAIRES DE PRESCRIPTION D'OPIOÏDES

OTTAWA, le 5 septembre 2017 — La toute nouvelle filiale de l'Association canadienne de protection médicale (ACPM), Saegis, et le Bureau du développement professionnel continu (DPC) de la Faculté de médecine de l'Université de Toronto ont le plaisir d'annoncer une nouvelle collaboration pour rendre « Safer Opioid Prescribing, A Multimodal Program for Chronic Pain and Opioids » (Prescription sécuritaire d'opioïdes : un programme multimodal sur l'utilisation des opioïdes pour le traitement de la douleur chronique) accessible à tous les médecins au Canada. Il est reconnu que l'amélioration de l'accès pour les médecins à des activités de développement professionnel continu de haute qualité constitue une stratégie essentielle à la résolution de la crise des opioïdes qui frappe notre pays.

Le programme est fondé sur les données les plus récentes inscrites dans les *Recommandations canadiennes 2017 sur l'utilisation des opioïdes pour le traitement de la douleur chronique non cancéreuse*. Ce programme, conçu de façon entièrement indépendante de l'industrie pharmaceutique, consiste en une série de trois webinaires en direct et d'un atelier de perfectionnement des compétences en personne. Il vise à aider les médecins à offrir des services adéquats de gestion de la douleur chronique.

On s'attend à ce que les participants à ce programme puissent :

- élaborer des approches multimodales au traitement de la douleur chronique complexe;
- appliquer et gérer une thérapie sécuritaire et efficace aux opioïdes;
- prévenir et traiter les troubles liés à l'utilisation d'opioïdes;
- acquérir les compétences de communication et de collaboration nécessaires à la gestion du traitement aux opioïdes pour les personnes atteintes de douleur chronique.

Pour en savoir plus sur le programme, consultez le [site web de l'Université de Toronto](#) ainsi que le [site web de Saegis](#).

« L'ACPM et Saegis reconnaissent que le traitement efficace de la douleur chronique non cancéreuse représente une tâche complexe pour les médecins », affirme le Dr Hartley Stern, directeur général de l'ACPM. « Nos membres ont la responsabilité d'assurer adéquatement la gestion de la douleur, et nous les invitons à suivre les séances de formation sur les opioïdes en vue de réduire les risques médico-légaux et d'améliorer la sécurité des patients. »

La gestion des opioïdes pour le traitement de la douleur chronique peut présenter des préoccupations importantes relatives à la sécurité des patients, en plus de poser une augmentation des risques de problèmes médico-légaux aux médecins canadiens. Le Canada se classe deuxième, derrière les États-Unis, au chapitre de la consommation par personne d'opioïdes d'ordonnance. En 2015, les médecins canadiens ont rédigé suffisamment d'ordonnances d'opioïdes pour un Canadien sur deux.

De 2010 à 2015, l'ACPM a traité 151 dossiers médico-légaux associés à la prescription d'opioïdes, mettant en cause des allégations de préjudices pour les patients. Ces dossiers portaient principalement sur des opioïdes prescrits pour le traitement de la douleur chronique. Le plus souvent, on reprochait aux médecins leur incapacité à évaluer correctement les indicateurs liés à l'utilisation d'opioïdes. Des évaluations inadéquates avaient généralement lieu au début du traitement aux opioïdes, au renouvellement de l'ordonnance et à l'augmentation des doses. Dans certains cas, la prescription d'opioïdes parallèlement à d'autres médicaments comme des benzodiazépines et des psychotropes a entraîné une hypersédation, une insuffisance respiratoire et même le décès.

« Nous sommes heureux de tirer parti de la mobilisation ayant entouré la Journée internationale de sensibilisation aux surdoses du 31 août pour offrir ce programme en collaboration avec Saegis en vue d'améliorer les pratiques de prescription d'opioïdes », déclare la Dre Suzan Schneeweiss, doyenne associée du Bureau du développement professionnel continu. « Le programme sur la prescription sécuritaire d'opioïdes a déjà permis à plus de 600 médecins d'acquérir les connaissances, les outils et les compétences pour traiter la douleur chronique non cancéreuse de façon sécuritaire, efficace et humaine. Ce programme novateur et primé est l'un des premiers au pays à appliquer les nouvelles Recommandations canadiennes 2017 sur l'utilisation des opioïdes pour le traitement de la douleur chronique non cancéreuse. »

« L'ACPM s'est engagée à collaborer avec le Bureau de développement professionnel continu de l'Université de Toronto afin de favoriser des pratiques sécuritaires de prescription d'opioïdes et d'améliorer les soins prodigués aux patients, » ajoute le Dr Stern. « Soutenir les membres dans la prestation de soins aux patients est une étape importante dans la résolution de la crise des opioïdes. »

-30-

Pour en savoir plus, communiquez avec :

M^{me} Christina Flavell

Marketing et communications, Saegis

613-729-7765 poste 832

cflavell@saegis.solutions

Au sujet de l'ACPM

L'Association canadienne de protection médicale offre des conseils, une assistance juridique et un vaste programme d'éducation en gestion des risques à plus de 95 000 médecins. Principal fournisseur de protection en matière de responsabilité médicale au Canada, l'Association est gouvernée par un Conseil élu composé de médecins. Élément essentiel du système de santé, l'ACPM s'engage à protéger l'intégrité professionnelle des médecins et à promouvoir la prestation de soins médicaux sécuritaires.

Au sujet de Saegis :

Saegis offre des programmes spécialisés aux médecins, aux professionnels de la santé et aux établissements, ainsi que des solutions de gestion de la pratique qui vont au-delà de ce qu'offre l'ACPM. Adaptées aux besoins des médecins, des autres professionnels de la santé, des équipes de soins, des hôpitaux et des cliniques du Canada, les solutions détaillées de Saegis rehaussent la sécurité des soins, solidifient les compétences, réduisent les risques en matière de responsabilité et optimisent la gestion de la pratique – l'objectif global étant d'améliorer l'ensemble des soins prodigués aux patients et de contribuer à un système de santé sécuritaire et durable. Saegis est une filiale détenue en propriété exclusive par l'Association canadienne de protection médicale.

Au sujet du DPC :

Le Développement professionnel continu fait partie du Bureau des études postdoctorales de la Faculté de médecine de l'Université de Toronto. Jouissant d'une réputation internationale d'excellence et de chef de file en matière d'éducation médicale – le DPC est un partenaire stratégique dans la transformation des soins de santé en Ontario et au-delà de ses frontières. Il a pour mission d'améliorer la santé des particuliers et des populations grâce à la découverte, à l'application et à la communication de connaissances. Plus de 40 000 apprenants assistent à plus de 400 programmes et conférences en personne et en ligne par année. Apprenez-en plus au www.cpd.utoronto.ca.